

# La dermatite du baigneur

Depuis quelques semaines, des cas de dermatite du baigneur ont été rapportés au lac Memphrémagog. Soucieuse de la santé de ses citoyens, la municipalité d'Austin désire vous donner quelques informations au sujet de cette infection bénigne.

## Qu'est-ce que la dermatite du baigneur ?

C'est une affection cutanée causée par un petit organisme invisible à l'œil nu nommé cercaire. Pour compléter son cycle biologique, celui-ci a besoin de deux hôtes : le canard et l'escargot.

1. Les excréments contaminés des oiseaux engendrent l'infection des escargots;
2. Les cercaires libérés par les escargots retournent contaminer les oiseaux aquatiques;
3. Certains baigneurs se font piquer accidentellement, car les cercaires ne font pas la différence entre les oiseaux et les baigneurs.

## Quels sont les effets ?

### La dermatite ne représente pas un danger important pour la santé.

- Peu de temps après la baignade, de petites plaques rouges apparaissent sur la peau;
- Quelques heures plus tard, les plaques rouges se gonflent pour ressembler à des piqûres d'insectes qui peuvent atteindre la taille d'un dix sous;
- Des démangeaisons plus intenses apparaissent ensuite. Elles se résorbent toutefois généralement en une ou deux semaines;
- La dermatite du baigneur ne se transmet pas d'une personne à une autre.

## Quoi faire ?

- Évitez de vous gratter car cela pourrait provoquer une infection de la peau;
- Si les démangeaisons persistent après plusieurs jours ou si votre état de santé vous inquiète, consultez votre médecin.

## Comment réduire le risque d'exposition ?

- En sortant de l'eau, rincez puis séchez la peau en la frottant vigoureusement avec une serviette et évitez de laisser sécher la peau à l'air libre ou au soleil;
- Retirer le maillot de bain tout de suite après la baignade.

L'une des premières actions simples à faire pour éradiquer le problème est d'éviter de nourrir les canards.

Selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, il n'y a pas de lien direct entre la dermatite du baigneur et le degré de pollution de l'eau.

Pour en savoir plus, communiquez avec le service Info-Santé CLSC de votre région : 819 843-2572 ou [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca)